☐ ADHESION ou ☐ RENOUVELLEMENT D'ADHESION A L'ASSOCIATION PARIS DIABETE
Année 2023

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :……Prénom :……

Profession :……N°Siret : ……

Adresse :
……

Code Postal : …… Ville……

Téléphone fixe : …… Téléphone portable : ……

Mail : en lettres majuscule
……@……

☐ J'adhère à l'association Paris Diabète

(Si vous avez déjà cotisé pour l'année en cours à l'une des associations membre du Réseau Régional Diabète R2D, il n'est pas nécessaire de cotiser à nouveau, il faudra uniquement nous fournir votre justificatif de cotisation)*

Et adresse :
☐ un chèque de 22 euros établi **à l'ordre de « Association Paris Diabète »**
☐ un virement de 22 euros libellé de la manière suivante : **« Cotisation 2023 NOM PRENOM »**

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8061 2000 0203 7940 151

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

J'accepte de recevoir par mail les invitations aux Rencontres Paris Diabète et autres formations/informations que propose l'Association
☐ Oui
☐ Non

Je souhaite faire partie de l'équipe des animateurs des ateliers d'éducation thérapeutique
☐ Oui (il est nécessaire d'avoir fait la formation certifiante à l'ETP)
☐ Non

Fait le …… / …… / ……
A ……

Cachet et signature

*Les membres du Réseau Régional Diabète R2D sont les associations Diabète 92, Paris Diabète et Revesdiab

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Tournez SVP ->

Paris Diabète

Charte de l'Association

Les professionnels de santé qui adhèrent à l'Association Paris Diabète conviennent de définir et de mettre en œuvre en commun un ensemble de dispositions visant à améliorer la prise en charge des diabétiques parisiens. Dans ce but, ils s'accordent pour participer à un fonctionnement coordonné permettant de conjuguer leurs compétences, dans le respect des rôles de chacun, et de faire émerger au sein de l'Association une compétence collective, au bénéfice des patients. Ce fonctionnement repose sur les principes suivants :

- le partenariat entre les membres de l'Association, impliquant une répartition des interventions selon les attributions de chacun, à égalité de droit et de devoir;

- la mise en œuvre de règles de bonne pratique basée sur des référentiels consensuels, visant à une détection précoce des difficultés des patients;

- l'adhésion volontaire du patient à l'Association;

- l'orientation de chaque patient vers les ressources de compétences les mieux adaptées à son état;

- un accès facilité à des prestations de proximité, à visée éducative et préventive, visant à rendre le patient acteur dans la maîtrise de sa maladie;

- un effort permanent de communication par le partage d'information, entre intervenants autour d'un même patient, avec l'accord de celui-ci;

- une recherche permanente de qualité, par la contribution de chaque membre de l'Association à l'évaluation des activités entreprises;

- l'entretien et l'adaptation des compétences de chacun;

- la reconnaissance de l'ensemble des fonctions assumées par chacun des professionnels et sa rémunération telle qu'elle est prévue par le Conseil d'Administration.

Contrat du professionnel

J'accepte de participer aux activités de cette Association aux conditions suivantes :

1. Travailler en partenariat avec les autres membres de l'Association pour une prise en charge globale et coordonnée des patients.

2. Réunir les compétences professionnelles nécessaires à la prise en charge des patients, notamment en participant à des actions de formation inter-professionnelles, à l'initiative de l'Association.

3. Proposer le plus largement possible aux patients diabétiques d'adhérer à l'Association.

4. Mettre en œuvre les référentiels de pratiques définis au sein de l'Association.

5. Accepter la mise en commun d'informations relatives aux patients et participer au recueil de données, dans le respect du secret médical.

6. Contribuer aux évaluations des activités entreprises par la transmission de données.

7. Participer à l'actualisation du fonctionnement de l'Association.

En contrepartie, je bénéficierai de la part de l'Association :

1. Des rémunérations proposées par l'Association en lien avec ma participation, selon des critères annoncés ;

2. Du droit d'être associé aux différentes publications ou interventions faites au nom de l'Association

Nom :
Prénom :
Signature et cachet du professionnel:

Convention d'agrément 2023

Le professionnel désigné ci-après,
Nom & Prénom : ……
N° ADELI : …….....N° SIRET …….....
Profession : ……
Adresse professionnelle : ……..
……
CP : …….…. Ville : …..…… Visite à domicile : Oui ❒ Non ❒
E – mail : …….…… Tél : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _
Je souhaite intégrer l'équipe des animateurs en ETP ❒ Individuel
❒ Collectif : ❒ Présentiel ❒ Distanciel (visio)

Le professionnel certifie sur l'honneur :

- Être formé à l'ETP : Education Thérapeutique Niveau 1, 40H (Fourniture du certificat obligatoire)
- Etre en capacité de recevoir et facturer des honoraires en rapport avec les prestations du réseau.
- Etre couvert par une assurance responsabilité civile et professionnelle pour ses activités à l'association Paris Diabète membre de R2D.
- Répondre aux dispositions légales quant à l'obligation vaccinale contre la COVID19 pour les professionnels intervenant dans secteurs sanitaires et médicosociaux.

Le professionnel de santé accepte :

- D'adhérer à l'association Paris Diabète membre de R2D
- De travailler en partenariat avec l'association Paris Diabète, membre de R2D selon les recommandations du « Guide du professionnel ».
- D'être inscrit sur la liste des professionnels de santé agréés par l'Association Paris Diabète membre de R2D.

Le professionnel de santé s'engage à :

- Respecter les Recommandations de la HAS (Education Thérapeutique du Patient – Juin 2007)
- Respecter le secret médical.
- Maintenir un niveau de compétences suffisant et nécessaire pour animer des ateliers d'éducation thérapeutique (analyse des pratiques professionnelles, formation générale…).
- Respecter les indications du parcours de soins en relation avec la coordination.
- Respecter les protocoles d'ateliers ETP des programmes de Paris Diabète autorisés par l'ARS IDF.
- Retourner les documents relatifs aux consultations individuelles (Bilan éducatif partagé, diététique, podologie, infirmier, pharmacien) dans le mois de la consultation (pour les patients complexes selon le cahier des charges de l'ARS IDF pour lesquels la prise en charge par l'association a été validée par la coordination)
- Retourner les documents relatifs aux ateliers (feuille d'émargement, fiches d'auto-évaluation des patients et fiche bilan de fin d'atelier pour animateurs) à la fin de chaque atelier.
- Adresser une note d'honoraire avant le 28 de chaque mois avec récapitulatif des prestations à rémunérer.
- Retirer et rapporter les valises d'animation d'ETP, si nécessaire anticiper la gestion de l'ouverture des salles.
- Ne pas utiliser les documents de l'association avec d'autres structures partenaires sauf convention et accord spécifiques entre le partenaire et l'association.

L'association Paris Diabète membre de R2D s'engage à :

- Agréer le professionnel pour la réalisation de ces prestations.
- Rémunérer le professionnel conformément au tarif indiqué dans le « Guide du professionnel ».

Fait en deux exemplaires, le : _ _ / _ _ / _ _ _ _ à : ……,

Le professionnel,	Pour l'association Paris Diabète, membre de R2D
Cachet et signature	M. Alexis HAZERA Président,

Tournez SVP ->

Paris Diabète

R2D RÉSEAU RÉGIONAL DIABÈTE

CHARTE DES ANIMATEURS DES ATELIERS D'EDUCATION THERAPEUTIQUE

Les professionnels, formés aux pratiques d'Education Thérapeutique et qui animent des ateliers de groupes de patients dans le cadre du programme d'ETP de l'Association Paris Diabète membre du Réseau Régional Diabète (R2D) s'accordent sur les valeurs suivantes :

1. **Les pratiques d'ETP requièrent des dispositions et postures d'écoute pour répondre aux attentes des patients**

2. **L'éducation thérapeutique nécessite d'être " à jour " dans sa pratique professionnelle et donc de participer à des actions de formation continue dans les domaines médicaux, paramédicaux et pédagogiques**

3. **Animer des ateliers de groupes de patients nécessite de s'accorder entre animateurs pour une bonne cohérence des messages et des informations dispensées.**

4. **Les méthodes pédagogiques utilisées dans les ateliers d'éducation thérapeutique visent à favoriser les échanges d'expériences entre patients.**

5. **Proposer à un patient de participer à des activités d'éducation thérapeutique vise à l'aider à être acteur de son parcours de soins et éducatif.**

   Toute animation d'atelier d'ETP vise deux buts essentiels pour les patients :

   - Assister, soutenir, accompagner, motiver, faire valoir les expériences personnelles des participants
   - Veiller à ce que chaque participant trouve matière à élaborer des solutions et arrangements personnels

6. **Animer un atelier à deux repose sur une recherche et un respect de la complémentarité du binôme**

   L'animation d'un atelier en binôme n'est pas innée mais **se construit** en amont

   Toute animation en binôme doit être **préparée** :

   - Prendre connaissance de l'autre
   - Prendre connaissance du contenu et du **guide d'animation** de l'atelier
   - **S'accorder** sur les rôles de chacun.

   L'efficacité de la coanimation repose sur la légitimité des animateurs

   L'absence de contradiction entre les animateurs est une condition essentielle.

7. **Participer aux rencontres interprofessionnelles du réseau est une condition favorisant la pluriprofessionnalité.**

NOM :	Fait le :	Signature :
PRENOM :	A :	